

Compte rendu de la séance du 27 juin 2018

Nombre d'élus: 42 Présents :22 Pouvoirs: 1 Votants: 23 Excusés: 8 Absents :11
Secrétaire(s) de la séance: Maud DOMERGUE

- Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Chamberton

Suite à la consultation des entreprises pour ces travaux, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et l'analyse du maître d'œuvre en retenant l'offre la mieux disante de l'entreprise MARQUET pour un montant est de 282 078,82 € HT

De la même manière, pour la réalisation des contrôles des travaux de réseaux avant réception c'est l'offre de la société Macheix la mieux disante avec un montant de 12 180,00 € HT qui est retenue.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Attribution Marché investissement voirie 2018

Suite à la consultation des entreprises pour le Programme d'investissement voirie 2018, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et l'analyse du maître d'œuvre en retenant l'offre la mieux disante de l'entreprise MARQUET pour un montant est de 221 153,10€ HT.

VOTE

pour : 23 contre :0 Abst :0

- EP suite renforcement BT dans les secteurs de La Chaumette et de Chamberton

Le conseil municipal approuve ces travaux sur le réseau électrique qui peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et la participation communal pour chacun, soit :

-Pour le secteur de la Chaumette, une participation de la commune égale à 50% du montant H.T de l'opération qui s'élève à 8 587,71€.

-Pour le secteur de Chamberton, une participation de 50% du montant H.T de l'opération qui s'élève à 45 085,82€ H.T.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Enfouissement du réseau téléphonique à Chamberton

Validation également des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Chamberton par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total 24 261,21€ HT et une participation communale égale à 60% du montant H.T de l'opération réalisée.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

Travaux complémentaires chantier Rénovation de la gendarmerie

Le marché relatif aux travaux de rénovation thermique du bâtiment de gendarmerie doit être mis à jour, suite à l'identification de travaux supplémentaires à effectuer.

Le conseil municipal approuve les modifications suivantes :

Lot n° 2 (isolation extérieure) : travaux de mise en peinture, d'ajout de faux-plafonds, de tapis techniques et de nettoyage, pour un montant modificatif de 3 176,00€ HT.

Lot n° 5 (menuiseries intérieures) : ajout d'une porte et arrière rabattable pour la banque d'accueil, pour un montant modificatif de 250,00€ HT.

Lot n° 8(électricité - plomberie) : travaux sur la VMC, un coffret coupe à poser, des extincteurs et une vanne police fioul, pour un montant modificatif de 328,62€ HT.

Ainsi que pose de led avec cadre et remplacement et rallonge d'un robinet de puisage, pour un montant de 248,00€ HT.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Accord-cadre monoattributaire pour les travaux de réparation et d'entretien des chaussées et dépendances du territoire communal

Madame le Maire expose un bilan des travaux d'entretien et de réparation des chaussées et dépendances sur le territoire communal. Au regard des besoins, tous les travaux ne peuvent être réalisés en régie. Aussi, le conseil municipal valide la proposition d'engager une procédure d'appel d'offre pour établir un marché à bons de commande avec des entreprises de travaux, pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois.

- Révision des modalités de gestion et des tarifs des services cantine et garderie

Afin de poursuivre l'effort d'harmonisation et de tendre aux 50% de participation des familles, il est proposé de passer les montants appelés aux familles à 2,80€ par repas à Neuvéglise (ou le prix de revient par repas est de 6,00€) et à 3,20 € par repas à Oradour (où le prix de revient par repas est de 6,60€ HT), à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Les tarifs pour les garderies restent inchangés.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Autres décisions du Conseil

-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Enfants d'Oradour pour soutenir les manifestations prévues pour son centenaire.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Approbation des conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 24 mai 2018.

- VOTE pour : 20 contre :3 Abst :0

-Le conseil municipal constate la désaffectation du chemin rural situé entre les parcelles cadastrées 227F 151 -152 et 153 (appartenant toutes au demandeur), considérant que ce chemin n'est pas nécessaire pour relier un lieu public, n'est pas utilisé par le public et qu'aucune circulation générale n'y a été constatée depuis plusieurs décennies et autorise la vente de celui-ci, lorsque l'ensemble des démarches administratives nécessaires (notamment une enquête publique) auront été accomplies.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Approbation de la demande d'acquisition de délaissé de voirie communale à Rochegonde par M. et Mme BARON. Madame le Maire est chargée d'accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour procéder à cette cession.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0

- Lancement d'une consultation pour regrouper et renouveler les contrats d'assurance pour la commune nouvelle.

VOTE pour : 23 contre :0 Abst :0